

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 juin 2021

Date de la convocation : 22/06/2021

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, M. Christophe CHARLES, M. Pierre-Marie CHARLEMAGNE, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Philippe MARION, Mme Catherine MARTIN, M. Guy MARTINET, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, M. Jean-Paul PHILY, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, M. Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Erwann BINET à M. Max KECHICHIAN, M. Jacques BOYER à Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Michèle CEDRIN à Mme Marilynne SILVESTRE, M. Patrick CURTAUD à M. Daniel PARAIRE, Mme Annie DUTRON à Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD à Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Jean-Claude LUCIANO à M. Lévon SAKOUNTS, M. Denis PEILLOT à M. Christophe BOUVIER, Mme Brigitte PHAM-CUC à Mme Sophie PORNET, Mme Dominique ROUX à Mme Catherine MARTIN.

Absente suppléée : Mme Blandine VIDOR représentée par son suppléant M. Alain ORENGIA.

Secrétaire de séance : Mme Claudine PERROT-BERTON.

OBJET : **RESSOURCES HUMAINES** : Tableau des effectifs – Actualisation

Rapporteur : Claudine PERROT-BERTON

NOTE DE SYNTHÈSE

Il est proposé de procéder à l'actualisation du tableau des effectifs, conséquence des modifications suivantes.

I. Créations de postes

Direction des Systèmes d'Information et des Télécommunications

Suite à l'adhésion de 10 communes supplémentaires (soit un total de 14 communes) à la convention d'assistance informatique proposée par l'Agglo, il convient de créer un poste de technicien informatique relevant du grade de technicien principal de 2^{ème} classe pour assurer la faisabilité de cette prestation.

A noter que ce poste est financé par les communes adhérentes.

Direction de l'Aménagement urbain

Dans le cadre de l'élargissement de l'instruction des permis de construire aux communes de la rive droite, il est proposé la création d'un poste d'instructeur autorisation du droit des sols relevant du grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe.

Direction de l'Environnement

Afin de conduire la campagne de prévention des déchets, de l'intensification du tri et les études sur la redevance incitative, il convient de renforcer la direction de l'environnement par un poste de chargé de mission prévention des déchets (catégorie A).

Direction développement économique

Pour permettre l'accompagnement à la création d'entreprise au sein des quartiers prioritaires politique de la Ville prévu dans le cadre du dispositif CITELAB, il convient de recruter un chargé de mission sous la forme d'un contrat de projet.

A noter que ce contrat fait l'objet d'un financement partenarial.

II. Transformations de postes

Direction de la Petite Enfance / Graine de Malice

Au sein de l'EAJE Graine de malice situé à Pont-Evêque, le poste d'agent d'entretien est actuellement sur un poste à temps non complet 85%. Après examen du besoin en ETP, il apparaît nécessaire de transformer ce poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe en un poste à temps non complet 80%.

Suite au départ en retraite de la directrice de l'EAJE, une procédure de recrutement a été conduite. Afin de permettre le recrutement, il convient de transformer le poste relevant du grade de cadre de santé paramédical de 2^{ème} classe en un poste relevant du grade de puéricultrice hors classe.

Petite Enfance / Secteur Nord

Suite à une mutation, une procédure de recrutement a été menée pour pourvoir le poste d'auxiliaire de puériculture de secteur. Aussi, il convient de transformer le poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe en un poste relevant du grade d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe.

Petite Enfance / Malissol

Après étude des besoins en personnel qualifié au sein de l'EAJE Malissol, il est proposé la transformation du poste d'assistante CAP Petite Enfance relevant du grade d'adjoint technique, en un poste d'auxiliaire de puériculture relevant du grade d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe.

Direction du Cycle de l'eau

Consécutivement à un recrutement réalisé au sein de la station d'épuration Vienne-Sud, il convient de transformer le poste de technicien exploitation, relevant actuellement du grade de technicien, en un poste de technicien principal de 1^{ère} classe.

Direction de la cohésion sociale

Suite à l'augmentation de la subvention attribuée au dispositif Programme de Réussite Educative, il est proposé de renforcer les fonctions d'accompagnant réussite éducative en transformant le poste d'attaché actuellement à temps non complet 80%, en un poste à temps complet.

Suite au départ en retraite de l'assistante du secrétariat général et pour permettre la nomination de sa remplaçante, il convient de transformer le poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe en un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

III. Mise en œuvre des propositions 2021 en matière d'avancements de grade

Dans le cadre du déroulement des carrières statutaires des fonctionnaires territoriaux prévu aux articles 77 et suivants de la loi n°84-53, des agents de Vienne Condrieu Agglomération remplissent les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade.

Afin de permettre la nomination des agents sur les grades d'avancement, il est proposé la création et la suppression en parallèle des grades répertoriés dans le tableau ci-dessous, en modifiant le tableau des emplois permanents.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU l'avis favorable à l'unanimité du projet de Lignes Directrices de Gestion lors du Comité Technique du 21 mai 2021,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

APPROUVE ET MODIFIE comme suit le tableau des effectifs actualisé résultant des changements explicités :

Créations de postes	
Postes A SUPPRIMER	Postes A CREER
	1 technicien principal de 2 ^{ème} classe
	1 rédacteur principal de 2 ^{ème} classe
	1 ingénieur territorial
	1 attaché territorial

Sauf indication contraire, tous les postes mentionnés sont à temps complet.

Transformations de poste	
Postes A SUPPRIMER	Postes A CREER
1 adjoint technique principal 1 ^{ère} cl. TNC 85%	1 adjoint technique principal 1 ^{ère} cl. TNC 80%
1 cadre de santé paramédical 2 ^{ème} classe	1 puéricultrice hors classe
1 adjoint technique	1 auxiliaire de puériculture principal 2 ^{ème} classe
1 technicien	1 technicien principal 1 ^{ère} classe
1 attaché TNC 80%	1 attaché

Sauf indication contraire, tous les postes mentionnés sont à temps complet.

Mise en œuvre des propositions 2021 en matière d'avancement de grade	
Postes A SUPPRIMER	Postes A CREER
1 attaché principal	1 attaché hors classe
1 directeur territorial	1 attaché hors classe
1 rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1 rédacteur principal de 1 ^{ère} classe
4 adjoints administratifs principaux 2 ^{ème} classe	4 adjoints administratifs principaux 1 ^{ère} classe
2 techniciens principaux de 2 ^{ème} classe	2 techniciens principaux de 1 ^{ère} classe

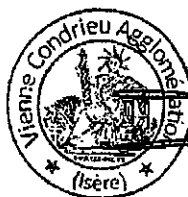
1 technicien	1 technicien principal de 2 ^{ème} classe
5 adjoints techniques principaux 2 ^{ème} classe	5 adjoints techniques principaux 1 ^{ère} classe
1 éducateur de jeunes enfants	1 éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle
6 auxiliaires de puériculture principales de 2 ^{ème} classe	6 auxiliaires de puériculture principales de 1 ^{ère} classe
1 éducateur des APS principal de 2 ^{ème} classe	1 éducateur des APS principal de 1 ^{ère} classe
1 adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	1 adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe
2 adjoints d'animation	2 adjoints d'animation principal de 2 ^{ème} classe

Sauf indication contraire, tous les postes mentionnés sont à temps complet.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Délibération transmise en Préfecture
le 2 juillet 2021
et publiée le 2 juillet 2021

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Claude BOUR

Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Thierry NOVACS